

NOTE DE PRESENTATION du Compte Administratif 2021

1 . Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...

2021 a été encore une année marquée par la pandémie covid19 qui a interagi sur les process et l'organisation de notre collectivité ; malgré tout, la nouvelle équipe municipale s'est attachée à mettre en œuvre son programme électoral.

Au conseil municipal du 10 mars dernier, les comptes administratifs 2021 ainsi que les comptes de gestion du trésorier (en adéquation) du budget général et de son budget annexe des activités économiques ont été approuvés ainsi que l'affectation des résultats.

Démographie costelloise : Depuis 2016, où l'on constate la plus faible population des dernières années (6 960 habitants), la commune en franchissant la barre des 7 000 habitants en 2018 relève 7059 hab. en 2021 et 7060 à ce jour (Les ratios, calculés ci-après, relatifs à la population du recensement 2021, sont établis sur ce nombre).

Pour mémoire, le budget 2021 avait été équilibré sans augmentation de la fiscalité. Les résultats du compte administratif présentent des soldes positifs dans les deux sections.

Les restes à réaliser reflètent les travaux engagés mais non achevés ainsi que leurs financements respectifs en recettes. Leurs montants représentent 14 % des dépenses et 6 % des recettes de la totalité de l'inscription d'investissement votée au budget primitif du budget général 2022, qui vont permettre la continuité des opérations pluriannuelles.

2 . Priorités du Budget

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions exceptionnelles) ont peu progressé (+ 1.49 %), contrairement aux dépenses qui ont augmenté (+ 6.53%) notamment au niveau des charges d'énergie, d'achats de matériaux ou de prestations de service faisant suite à la reprise d'activités jusque là ralenties par les mesures sanitaires imposées par le gouvernement pendant la crise Covid19. Une hausse du personnel est justifiée en partie par le remplacement des agents placés en arrêt maladie.

Quoi qu'il en soit, la volonté municipale reste forte pour un maintien en bon état du patrimoine de la collectivité.

Afin de poursuivre la relance du secteur économique, la collectivité a axé ses priorités sur des travaux d'équipements. (voir chapitre 5)

D'autre part, une des priorités du budget d'investissement a été aussi de s'engager activement à relever le niveau de subventions pour financer les équipements et projets envisagés. Ainsi, une courbe positive du taux de participation des partenaires en 2021 est recensée en approchant les 15 % contre 10 % en 2020, 7 % en 2019 et seulement 3 % auparavant.

Pour les autres recettes d'investissement, on notera cette année un Fonds de Compensation de la TVA très élevé résultant de travaux importants en investissement en n-2 et aucun recours à l'emprunt.

3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

DEPENSES en €	ca 2020	ca 2021	évolution n/n-1
011 Charges à caractère général	1 246 136.37	1 415 287.58	169 151.21
012 Charges de personnel	3 480 866.09	3 728 329.14	247 463.05
65 Autr.ch. de gestion courante	921 287.18	887 260.49	-34 026.69
014 Atténuation de produits (fpic)	36 460.00	38 880.00	2 420.00
66 Charges financières dont icne	80 706.24	70 873.53	-9 832.71
67 Charges exceptionnelles	13 789.07	16 051.31	2 262.24
s/totaux	5 779 244.95	6 156 682.05	377 437.10
dépenses d'ordre	300 458.65	267 203.08	-33 255.57
totaux	6 079 703.60	6 423 885.13	344 181.53

RECETTES en € :	CA 2020	CA 2021	évolution n/n-1
70 Produits des serv. et du domaine	290 342.43	328 517.90	38 175.47
73 Impôts et taxes dont :	5 845 442.53	5 922 002.37	76 559.84
74 Subventions d'exploitation dont :	671 046.68	686 282.96	15 236.28
75 Autres produits gestion courante dont :	274 624.86	67 189.28	-207 435.58
013 Atténuation de charges	47 771.28	6 883.26	-40 888.02
77 Produits exceptionnels	21 414.61	49 537.32	28 122.71
total des recettes réelles de fonct.	7 150 642.39	7 060 413.09	-90 229.30
recettes d'ordre	182 946.91	141 134.31	-41 812.60
total des rec. de fonct.de l'exercice (R+O)	7 333 589.30	7 201 547.40	-132 041.90
002 Excédents antérieurs reportés	345 722.37	399 608.07	53 885.70
totaux	7 679 311.67	7 601 155.47	-78 156.20
Résultats de fonctionnement (excédents)	<u>1 599 608,07</u>	<u>1 177 270,34</u>	

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

	CA 2020	CA 2021
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	182 946,91	141 134,31
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 091 262,83	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	522 836,20	453 438,68
001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT	498 602,13	1 204 920,35
27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES	0,00	400,00
TOTAL DEPENSES	4 295 648,07	1 799 893,34
RESTES A REALISER	629 556,44	876 822,61

001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	400 329,58	1 400 491,23
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 458,65	267 203,08
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 091 262,83	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 630 105,25	1 739 269,95
13 SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT	268 173,99	379 421,28
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48,00	0,00
27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES	5 760,00	5 760,00
RECETTES D'EQUIPEMENT (annulation dépenses antérieures)	1,00	0,00
TOTAL RECETTES	5 696 139,30	3 792 145,54
RESTES A REALISER	351 854,00	384 248,00

Résultats de la section d'investissement à la clôture (excédents) :	<u>1 122 788,79</u>	<u>1 499 677,59</u>
--	----------------------------	----------------------------

4 . Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Présentation consolidée du budget général et du budget annexe des activités économiques

section	crédits ouverts	réalisations	restes à réaliser	crédits annulés
Investissement				
Dépenses	5 048 951,00	1 800 310,14	876 822,61	2 371 818,25
Recettes	5 048 951,00	3 848 319,12	384 248,00	816 383,88
Fonctionnement				
Dépenses	7 902 748,00	6 474 181,52	0,00	1 428 566,48
Recettes	7 902 748,00	7 832 004,04	0,00	70 743,96
Total général des dépenses	12 951 699,00	8 274 491,66	876 822,61	3 800 384,73
Total général des recettes	12 951 699,00	11 680 323,16	384 248,00	887 127,84

5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les travaux de la section d'investissement 2021 ont bien progressés (+ 142 %) par rapport à l'année 2020, année de mise en place de la nouvelle municipalité dans un contexte sanitaire très contraignant.

On peut résumer ci-après les principales opérations d'investissement, y compris les travaux en régie, réalisés en 2021 comme suit :

Réfection de la voirie (rues A.Picard, des tulipes, Dorian, Prajoux, impasse et Parking des Marronniers, avenue de la Libération & chemin des Côtes, cheminement piéton vers le cimetière,...)	388 k€
Hôtel de ville (fin climatisation)	44 k€
Autres petites opérations et matériel	274 k€
Restaurant scolaire (premiers honoraires architecte)	25 k€
Gymnase Glacière (changement de la chaudière)	36 k€
Local de police municipale (fin)	41 k€
Vidéoprotection – 1 ^{ère} tranche	179 k€
maison des sociétés (changements sol et porte entrée salle 1)	15 k€
salle de l'orangerie (aménagement pour restauration provisoire)	24 k€
Réhabilitation de l'éclairage public (programmes 2020 et 2021)	195 k€
Travaux en régie réalisés par les services municipaux dans différents domaines (y compris 69 k€ pour accessibilité trottoirs et 21 k€ pour canisites)	131 k€

6 . Niveau d'épargne brute (ou CAF) et niveau d'épargne nette

En 2021, la valeur habituelle du niveau d'épargne brute a chuté très fortement de 469 K€ la portant à hauteur de 1 034 k€ générée principalement par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement plus importante que celle des recettes (cette année, aucun versement exceptionnel d'excédent du budget annexe des activités économiques).

Ainsi pour 2021, après déduction de l'annuité en capital de l'exercice de 453 k€, le niveau d'épargne nette s'élève à 580 930 € et reste encore satisfaisant. La baisse du capital de la dette à rembourser, suite à la fin d'un emprunt en début d'exercice, a eu un effet bénéfique sur l'autofinancement net.

7 . Niveau d'endettement de la collectivité

En 2021, pas de recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement.

La structure de la dette communale est donc composée à fin 2021 de 7 prêts actifs dont 5 à taux fixes et 2 révisables. Aucun n'est répertorié complexe ou à risque, bien au contraire, ils sont tous très bien classés (A1) dans la charte de bonne conduite « Gissler ».

La collectivité a pu honorer ses paiements sans avoir recours à des lignes de trésorerie. Ainsi, au 31/12/2021, l'encours de la dette a encore baissé et s'élevait à 3 600 708 €.

L'autofinancement brut dégagé par les résultats de la section de fonctionnement a atteint 1 034 369 € et représente 14.38 % des recettes réelles de fonctionnement contre 20.64 % en n-1.

8 . Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)

Eu égard aux analyses financières des collectivités territoriales, une durée en années de désendettement comprise entre 0 et 7 années est très correcte. C'est toujours le cas pour la capacité de désendettement qui passe à 3.55 années. (cf fiche AEF 2021 de la DDFIP)

AEFF = Analyse des Eléments Financiers Fondamentaux

9 . Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité 2021 sont restés identiques à l'exception de celui du foncier bâti.

En effet, la loi de finances 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ainsi, la suppression de la Taxe d'Habitation a été compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Cette disposition a fait l'objet d'une délibération en 2021 pour que la commune vote un nouveau taux d'imposition (appelé taux de référence) égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal auparavant (23,21%) et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de l'année 2020 (15,30 %) soit 38,51 % pour la commune du Coteau.

Cette augmentation de taux, absolument neutre pour le contribuable (ce qu'il versait au Département est désormais versé à la commune), ne génère pas de recettes supplémentaires pour la commune : en effet, il s'inscrit dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et vise à maintenir les ressources de la collectivité à leur niveau d'avant la réforme.

*Comparatif avec les taux moyens 2020 des communes de France
(source « les collectivités locales en chiffres 2021 » - fiche 10-12) :*

Taxe d'habitation :	12.30 %	16.83 %
Taxe sur le foncier bâti :	38.51 %	19.80 %
Taxe sur le foncier non bâti :	53.19 %	42.34 %

10 . Principaux ratios

Informations financières – ratios CA 2021	Valeurs arrondies (pour 7 060 hab.)	Moyennes nationales de la strate
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	854 €/hab	824 €/hab
2 Produit des impositions directes / population	581 €/hab	468 €/hab
2 bis Produit des impositions directes (dont fiscalité reversée par Epci) / population	764 €/hab	635 €/hab
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 000 €/hab	1 011 €/hab
4 Dépenses d'équipement brut / population	161 €/hab	266 €/hab
5 Encours de dette / population	510 €/hab	710 €/hab
6 DGF / Population	55 €/hab	147 €/hab
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	60.9 %	57,1 %
9 Dép. de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	91.8 %	89.0 %
10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	16.1 %	26.4 %
11 Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	51.0 %	70.3 %

Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le 2 celui de la pression fiscale, et le 3 les ressources réelles dont dispose la collectivité. Les ratios 4 et 10 dévoilent le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 5 mesure l'endettement de la collectivité et le 11 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 6 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 7 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population. (à titre indicatif, il s'agit de la charge nette de personnel)

Enfin, le ratio 9 dégage la Marge d'Autofinancement Courant, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31/12/2021, on constate que les dépenses nettes de personnel se sont élevées à 3 721 446 €.

Chapitre 012 « charges de personnel » :	3 728 329 €
Chapitre 013 « Atténuation de charges » :	- 6 883 € *

Les atténuations de charges comptabilisent les remboursements d'assurance pour le personnel en congés de longue maladie, ou les accidents du travail.

* Un grand retard dans les remboursements du prestataire retenu du lot « protection des agents et des élus » sur fin 2020 et une majeure partie de 2021, explique ce faible montant.

Le ratio 7 évoqué ci-dessus, à partir des charges nettes de personnel, représente 60.90 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres 013 et 014).

Quant aux effectifs titulaires, ils s'établissent au 31 décembre 2021 à 75 emplois budgétaires dont 74.03 Equivalent Temps Plein d'emplois pourvus auxquels se rajoutent 20 agents non titulaires représentant 18.20 E.T.P.T.